

Présentation

Citoyens de beauté, entrez dans la danse...

Jean Senac

La question de la citoyenneté relève d'une thématique qui semble inépuisable, malgré le grand nombre de travaux dont elle a fait l'objet depuis ceux de la philosophie politique du siècle des Lumières pour ne pas remonter plus haut, jusque chez les précurseurs dans l'antiquité. Pour notre part, nous proposerons plus particulièrement dans cet ouvrage des contributions qui portent sur l'Algérie et qui ont été élaborées ces dernières années dans le cadre de deux projets de recherche ainsi que de deux autres enquêtes tous menés par des équipes du Crasc¹.

Il s'agissait à partir d'investigations portant sur différents segments de la société et des institutions sensibles de déployer des questionnements tels :

- qu'est-ce que la citoyenneté et comment la société algérienne y a-t-elle été confrontée ?
- la citoyenneté a-t-elle fini par prendre forme chez nous et comment se manifeste-t-elle ?
- quels en sont les catalyseurs, les entraves et les enjeux ?

Autant de questions qui renvoient à d'autres qui sont au cœur de la socio-anthropologie et des différentes disciplines sociales, et qui nous amèneront à revisiter des concepts et catégories, tels ceux portés par des couples contradictoires comme communauté et société, politique et religion, nationalité et citoyenneté, sphère publique et sphère privée, ou encore qui renvoient à la culture politique et au civisme, à la perception que la société peut avoir de la

¹-Les deux projets de recherches dirigés par Hassan Remaoun ayant pour intitulés respectifs : « Recherches sur l'approche et l'exercice de la citoyenneté, cas de l'Algérie (histoire, culture et société), 2005-2008 et « La citoyenneté en Algérie aujourd'hui : représentations et mises en œuvre », 2009-2011.

- L'enquête : « Elu local : représentations, discours et pratiques », a été menée durant les élections communales de 2007 et l'enquête : « La participation des femmes dans la vie politique au niveau local en Algérie » en 2009.

démocratie et de l'acte électoral, de l'existence, d'une société civile à travers le mouvement associatif notamment et de la société politique et de l'Etat, et aussi des obligations et des droits inhérents à tout ordre républicain ou du rapport entre les sexes et de l'émergence de l'individu. Il s'agit donc d'un important chantier auquel nous voulions contribuer sans, bien entendu, avoir la prétention de l'exhaustivité. Les dix chercheurs ayant participé à cet ouvrage, se sont concertés pour traiter de la problématique à travers douze angles d'approches, soit autant de chapitres rédigés en arabe ou en français. Chacun des axes traités a bien sûr été déployé en fonction des contraintes liées à l'investigation, des spécificités du terrain abordé, et surtout de la maturation de la réflexion au fil du temps et de l'émergence parfois de nouvelles pistes qui nous ont parues fécondes et que nous signalerons en cours d'énoncé. La complexité des questions que nous avons été amenés à nous poser, ainsi que la spécificité des objets traités et des terrains abordés, ont bien entendu dicté notre démarche méthodologique explicitée dans chaque cas, et qui a combiné les approches quantitatives avec l'usage de techniques d'investigation aussi diversifiées que l'entretien avec des individus ou des groupes ciblés, le questionnaire parfois largement diffusé, ou l'analyse de textes et de discours et le comparatisme. On en savor plus sur cette question en abordant la lecture des différents chapitres qui pour des raisons inhérentes à leurs contenus ont été regroupés en quatre grandes parties portant les intitulés suivants:

- première partie: approches théorico-historiques et institutionnelles (Chapitres I à IV);
- deuxième partie: citoyenneté, identités et dynamique sociale (Chapitres V à VIII);
- troisième partie: citoyenneté et pratiques électorales (Chapitres IX et X);
- quatrième partie: citoyenneté et socialisation à travers la religion et l'école (Chapitres XI et XII).

Une brève présentation de chacune des douze contributions nous aidera à mieux appréhender la teneur de ce découpage ainsi que la cohérence d'ensemble qui a imprégné les différentes recherches et l'élaboration de cet ouvrage centré sur la problématique de la citoyenneté abordée à travers le vécu de la société algérienne.

Première partie: approches philosophiques, historiques et institutionnelles

Dans le chapitre I (en français), **Hassan Remaoun** nous présente en guise d'introduction des éléments pour une approche de la citoyenneté à travers ses dimensions théorique et conceptuelle ainsi qu'historique aussi bien à l'échelle universelle depuis les antécédents dans l'Antiquité puis les Temps modernes, qu'en Algérie même depuis le choc colonial et jusqu'à l'émergence de l'Etat national. Dans ce texte l'auteur essaiera de synthétiser la question en tentant d'éclaircir les points suivants :

1. à quoi renverrait de nos jours cette notion qui a fini par être appréhendée dans la pensée politique à travers l'articulation progressive de trois types de droits: civils (ou juridiques), civiques (ou politiques) et enfin sociaux ;

2. quels en sont les antécédents connus dans l'antiquité (à Athènes et à Rome), puis à l'époque moderne et contemporaine (notamment en Occident à partir du XVIII^{ème} siècle) ;

3. qu'en est-il des présupposés philosophiques et théoriques et de leurs relations aux couples contradictoires *état de nature / contrat social*, *société civile / société politique* et *sphère privée / sphère publique*, *sécularisation / laïcisation*, *Jus sanguinis / Jus soli* et *nationalité / citoyenneté*, et enfin *citoyenneté active / citoyenneté passive*.

4. comment se pose la question de la citoyenneté en Algérie en abordant successivement :

- la situation du pays à la veille de 1830 et les effets du choc colonial ;

- la politique menée en la matière par la colonisation française et les luttes menées pour l'accession à un certain nombre de droit ;

- la citoyenneté pour terminer, abordée par le Mouvement national et le FLN, puis après l'indépendance du pays par l'Etat national.

Cette dernière partie aboutit sur la thèse que l'articulation du couple *nationalité / citoyenneté* s'est traduite dans le discours et la pratique officielle, par la tendance à une marginalisation du second terme avec tout ce que cela peut induire en déficit et retard pour l'acquisition d'une culture citoyenne. L'un des enjeux dans la société

actuelle, serait justement de procéder à un rééquilibrage entre les deux composantes.

Dans le chapitre II (en français), **Mustapha Medjahdi** s'est intéressé au discours sur la citoyenneté à travers la lecture de quotidiens d'information en s'intéressant à la production et la réception du message. Il a sélectionné pour cela deux journaux, *El-Moudjahid* en langue française, qui depuis sa fondation première mouture durant la Guerre de libération nationale a toujours fait fonction d'organe officiel en Algérie, et *El Khabar* de langue arabe fondé sur initiative privée à la suite des réformes entreprises au lendemain des affrontements d'octobre 1988, par des journalistes issus de la presse étatisée (*Al Châab* et *El Masâa*).

Il constate à la lecture de ces journaux, que les écrits ne reflètent pas le sens de la citoyenneté tel qu'il se révèle à travers les travaux académiques, mais un sens qui converge avec les positions des quotidiens. C'est la conjoncture dans laquelle le quotidien a défini ses orientations, qui détermine sa production du sens sur la citoyenneté, ceci ne pouvant se faire que dans le cadre de ce qui fait office de ligne éditoriale. Si la citoyenneté évoque les droits et les devoirs, l'écriture journalistique paraît sélective et est étroitement liée aux objectifs politiques et commerciaux du journal.

L'auteur semble d'ailleurs déceler un usage polysémique de la notion de citoyenneté et ce en fonction de la conjoncture événementielle et politique et de la ligne éditoriale de chacun des deux organes traités. C'est ainsi qu'*El Moudjahid* exprimerait une continuité nationaliste à travers la défense de l'Etat garant par ses réalisations du bien-être des citoyens (et donc de leurs droits), ces derniers devant en contrepartie le soutenir et même le plébisciter à travers l'acte électoral. *El Khabar* quant à lui mettrait plutôt en avant la dénonciation de l'injustice et de la *hogra* dont pourrait être victime la société, laquelle doit constamment imposer le respect de ses droits à un Etat sommé de respecter ses obligations. Le journal chercherait à la limite à occuper une *fonction tribunitienne* (au sens de Gramsci).

Les entretiens menés auprès des journalistes et des correspondants ne laissent pas transparaître des divergences en ce qui concerne la citoyenneté selon l'appartenance de chacun à un journal. Donc, ces

perceptions mitigées dans les journaux ne reflètent pas les positions des journalistes, mais plutôt celles du journal qui émanent de son positionnement vis-à-vis de ses lecteurs.

Du côté de la réception du discours, la nature du fonctionnement des journaux ne permet pas au lecteur d'accéder à une culture citoyenne claire dans ses principes. Du moment que chaque quotidien possède sa propre stratégie dans la mesure où il n'est pas une institution chargée d'une mission culturelle, et qu'il est aussi une entreprise engagée dans une concurrence commerciale, plusieurs facteurs rentrent en jeu, par exemple rechercher le sensationnel pour séduire, ou être en conformité avec une tendance politique, ce qui peut induire une reconsidération du sens de la citoyenneté.

Un traitement d'autres journaux et des médias lourds pourrait laisser supposer un plus grand éventail dans l'expression de cette polysémie de la notion de citoyenneté, telle qu'usitée dans la presse.

Dans le chapitre III (en langue arabe), **Mohamed Baghdad Hirreche** nous livre les résultats d'une recherche sur le discours des partis politiques en Algérie en optant pour le FLN, le HMS/MSP et le FFS. Le choix de ces trois partis n'a pas été spontané, car l'objectif était de couvrir les grandes tendances politiques, à savoir celles dont le discours diffusé vers la société était imprégné de nationalisme (pour le FLN), d'islamisme (pour HMS) ou de revendication démocratique (pour le FFS). Étant donné que chacun de ces partis politiques a une identité idéologique particulière, il a été présupposé que ceci devait se répercuter dans leurs approches respectives de la citoyenneté.

L'auteur a concentré son effort sur l'analyse des discours politiques répercutés sur les sites officiels de ces trois partis politiques. Cela a permis d'accéder rapidement aux textes, en ayant la conviction que ces publications représentent la position des partis en termes de clarté, de conviction et de congruence. Il est apparu de ces investigations que les trois partis n'utilisent le concept de citoyenneté dans leur discours officiels que rarement, et aucun d'entre eux ne propose une définition du concept et des mesures pratiques de son évolution ou de son exercice. Mais, même si le concept et la définition sont absents, il est possible à travers la

lecture des textes de déceler une certaine conception pour chacun de ces partis.

- En ce qui concerne le Front de Libération Nationale (le FLN), d'abord le sentiment d'appartenance (l'identité) comprend la dimension nationale liée aux sacrifices des martyrs, suivie de l'appartenance à l'islam et à l'arabité. Dans de nombreux cas, la première dimension prime sur les deux autres. En ce qui concerne les droits et devoirs, elles sont de la compétence de la constitution qui vise à inculquer le civisme, formant ainsi le « bon citoyen ». En fait le FLN qui depuis la constitution de 1989 a perdu son statut de parti unique semble balloté entre un discours typiquement partisan et celui plus officiel du pouvoir politique.

- Le Mouvement pour la Société de la Paix (le HMS/MSP) considère que l'identité est d'abord liée à l'islam, puis à la langue arabe et à la nation algérienne. Les droits et les devoirs n'émanent pas du droit positif local (la Constitution algérienne) ou du droit positif universel (la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen), mais plutôt de ce qui est énoncé dans le *Coran* et la *Sunna*, de sorte que le discours de ce mouvement n'apparaît pas comme un discours politique, s'agissant plutôt de recommandations religieuses dans le cadre de la promotion de la vertu et de la prévention du vice. Et concernant le lieu de l'exercice de la citoyenneté, nous constatons la prédominance de l'action associative dans sa dimension formatrice et éducatrice au profit des jeunes, pendant que l'action caritative et sociale s'adresse à toutes les couches sociales.

- Pour ce qui est du Front des Forces Socialistes (le FFS) le sentiment d'appartenance ne se limite pas au fait linguistique (arabe ou tamazight) ou à la religion (l'islam), car l'identité est complexe puisqu'elle véhicule toutes les composantes culturelles de la société algérienne. Les droits et devoirs sont tributaires de la réalisation de la justice sociale et la distribution rationnelle des richesses sans que cela interfère avec la loyauté à l'autorité concédée auparavant comme une condition d'accès à l'excellence sociale et économique. Le lieu de l'exercice de la citoyenneté est un lieu éloigné des centres de pouvoir rigides et bureaucratiques, et pour cette raison le parti valorise le travail associatif et la réanimation des conseils locaux dits de proximité. L'objectif serait la contribution à la réconciliation du

citoyen avec sa cité et avec la politique afin de renforcer le rôle de la société civile.

Comme nous pouvons le constater, la notion de citoyenneté a quelques difficultés à acquérir une approche consensuelle au sein de la société politique.

Dans le chapitre IV (en français), la situation du mouvement associatif et son évolution des origines à nos jours est abordée par **Arab Izerrouken** qui se demande s'il ne se prépare pas aujourd'hui à «un nouveau départ ». L'auteur nous présente les péripéties liées à l'acclimatation en Algérie de l'organisation de type associatif sous sa forme moderne, et ce depuis la promulgation de la loi française de 1901 et ses retombes en société coloniale.

Il essaie de cibler notamment ce qu'il en est advenu à l'indépendance du pays en nous en proposant une trajectoire marquée par quatre moments essentiels :

1. sa mise sous tutelle progressive sous le régime du parti unique de 1962 à 1987 qui en réduit la présence au fonctionnement d'organisations plus ou moins officielles exerçant un monopole de fait dans le sillage du parti du FLN, et des différents ministères, auxquelles viendront s'ajouter dans les dernières années quelques groupements cantonnés à la marge du système (planning familial, droits de l'homme...)
2. une période d'ouverture contrôlée après les émeutes d'Octobre 1988 ;
3. cette période aboutira sur de nouveaux acquis avec la constitution de 1989 qui permettra un foisonnement de mouvements, même si cette liberté sera très vite contrariée par l'évolution du contexte socio-politique, (montée de l'islamisme, terrorisme...)
4. ceci aboutira en fait à une mise sous surveillance qui, bien que largement contestée, semble perdurer en 2011-2012.

En fait si récemment encore les autorités publiques signalaient l'existence de quelques 81000 associations, il semble qu'elles ne seraient pas plus de 5000 à activer assez régulièrement, profitant du désengagement de l'Etat quant à certaines fonctions sociales, et pour

une partie d'entre elles d'un financement de fondations et ONG implantées à l'étranger.

Le vent de réformes suscité par l'évolution récente dans le Monde arabe contribuera sans doute à stimuler encore cette activité associative. Un problème reste cependant posé selon l'auteur de la contribution, c'est celui d'une tendance à la professionnalisation qu'on perçoit un peu partout dans le monde et qui peut contrecarrer le bénévolat et l'action militante et de recherche d'alternative à l'ordre établi et aux systèmes de domination. Donc affaire (s) à suivre.

Deuxième partie: Citoyenneté, identités et dynamique sociale

Dans le chapitre V(en langue française), **Omar Derras** s'intéresse quant à lui à la relation entre mobilité sociale et identité politique en Algérie, l'objet de sa recherche visant à appréhender la mobilité sociale (intra et intergénérationnelle) des différents groupes sociaux et ses conséquences sur le processus de construction et de structuration de leurs identités politiques.

La question de départ était de savoir si l'analyse de la mobilité sociale nous permet d'appréhender l'identification et la structuration des groupes sociaux et des catégories socio-professionnelles (CSP) des transferts et leurs modes de répartition dans l'espace social peuvent générer des identités politiques distinctes et différentes entre les groupes sociaux et les CSP ? De même quelles seraient les conséquences et l'impact de la mobilité sociale sur les identités politiques ? Par ailleurs, enfin, est ce que les traits des identités politiques qui résultent de cette étude peuvent favoriser l'émergence et le développement d'une réelle société civile et d'une citoyenneté active en Algérie.

Les résultats présentés dans cette étude ont fait l'objet d'une enquête empirique dans la ville d'Oran, sur un échantillon structuré et par quota de 648 individus et trois groupes principaux (supérieur, moyen et inférieur) hiérarchisés en 15 catégories socio-professionnelles. Quels sont les principaux résultats enregistrés ?

Deux grandes tendances se dégagent au sujet de la mobilité sociale : une très forte mobilité sociale intergénérationnelle ascendante traduite par une très forte mobilité structurelle, et une

rigidité sociale relativement importante marquée en grande partie par le ralentissement de la mobilité biographique ou professionnelle. Ces deux phénomènes ont engendré une configuration nouvelle de la structure sociale d'une extrême importance à savoir la tendance à la moyennisation de la société Algérienne actuelle. Ainsi après une désagrégation des couches moyennes entre 1990/2000, on assiste actuellement à une tendance de reconstitution de ces dernières

Maintenant, le grand bénéficiaire de la mobilité sociale ascendante est le groupe inférieur (populaire), mais les formes de mobilité sont majoritairement courtes et de proximité. Il ressort de l'étude une désaffection clairement affirmée de nos enquêtés envers l'existence des partis politiques et ne leur trouvent aucune utilité en Algérie. L'engagement politique partisan, syndical et associatif est très faible aussi. Le FLN, parti politique traditionnel, est incontestablement celui qui garde la suprématie et la préférence d'une importance frange des enquêtés.

Les raisons de cette désaffection de la vie politique syndicale et associative en Algérie seraient selon les enquêtés de deux ordres : l'incompétence des responsables politiques et la nature du système, de son idéologie et de ses effets sur la société. Le régime politique autoritaire et populiste et le rapport conflictuel entre l'Etat et la société n'ont pas favorisé l'émergence de l'individuation et la citoyenneté active (par son implication dans le changement de sa société). Ce fait est accompagné par une désaffection clairement affichée de l'espace et le faible engagement politique, syndical et associatif et d'une acculturation politique construite ailleurs. C'est en effet, le repli sur la religion qui semble avoir permis de donner des repères dont les CSP ont besoins, en vue de fixer un sens à leur existence. Ceci a produit des attitudes politiques ambivalentes et contradictoires chez les différentes CSP, lesquelles sont tiraillées entre un projet de société conservateur et un autre plus ouvert et moderniste voir progressiste.

Enfin une nette différenciation se remarque au niveau du système des valeurs entre le groupe aisé et le groupe populaire pendant que le groupe moyen se cantonne dans des positions opportunistes. Ceci déboucherait sur des enjeux assez différenciés dans la quête de la citoyenneté.

Dans le chapitre VI (en français), intitulé « femmes en politique : une minorité en émergence ? », **Nouria Benghabrit-Remaoun** traite d'une question qui ne pouvait pas ne pas être abordée dans un ouvrage sur la citoyenneté et qui, de plus, porte sur une société où les structures patriarcales et la marginalisation de la femme surtout dans l'espace public est encore prégnante. Elle y est, certes, largement minoritaire mais l'auteure, pense qu'on a affaire ici à une minorité « en émergence », ce que semble confirmer dans une large mesure le score remarqué de plus de 140 femmes qui ont accédé récemment à l'Assemblée nationale, soit 31 % de la composante totale et c'est là une première et pas seulement à l'échelle de l'Algérie. Cette contribution, qui est antérieure à ces élections législatives du 10 mai 2012, nous permet en fait de décrypter des transformations qui travaillent de nos jours la société algérienne dans ce qu'il peut y avoir de plus structurant dans ses revendications féminines fondamentales. L'auteure nous indique, en essayant de le démontrer, combien « cette évolution en profondeur est l'origine d'une réorientation des revendications féminines vers les questions de droit et de changements des lois régissant le statut des femmes, portée essentiellement par les associations féminines ».

La lecture du texte nous permet de suivre un argumentaire qui, s'appuyant sur des travaux d'enquête, permet de percevoir comment, partant d'une égalité constitutionnelle « sans garantie » et en demeurant très faiblement représentée dans les instances de décision (au moins jusqu'aux dernières élections législatives), la femme ne se résigne pas pour autant au statut au sein duquel ont tendance à la cantonner l'idéologie dominante et l'*habitus*. Elle peut en effet s'appuyer sur des facteurs tels sa percée fulgurante dans le système éducatif et universitaire, la combativité des organisations féministes ou encore les engagements internationaux de l'Algérie pour intervenir non sans succès dans le domaine de l'action civique. Le suivi de la trajectoire de vie et du combat mené dans un milieu plutôt hostile d'une femme ayant pu accéder à la fonction de maire d'une petite ville est à ce propos plein d'enseignements. La question débattue depuis quelques temps autour des quotas et de la parité dans la vie politique et sociale nous est de même présentée à travers tous ses enjeux.

Dans le chapitre VII (en français), **Bachir Senouci** qui a eu à s'occuper de l'axe « citoyenneté et environnement », nous rappelle que parmi les priorités auxquelles est confrontée l'humanité, la question de l'environnement et de sa protection fait l'objet de vives préoccupations.

Ces préoccupations sont bien sûr l'apanage et les prérogatives des pouvoirs locaux, nationaux et supra nationaux, mais ils sont également l'affaire des individus puisque c'est au quotidien que l'environnement devrait être préservé par, à la fois une prise de conscience, et l'adoption d'attitudes nouvelles propres à limiter les agressions qu'il subit. Dans la mesure où cette responsabilité individuelle est interpellée, elle ne sera pleinement assumée que si le caractère citoyen s'affirme dans son expression et son application, l'un des premiers pas à franchir étant celui de l'appropriation des espaces communs.

En Algérie, la question de l'environnement et de sa protection est certainement prise en charge dans le discours officiel ; mais il se pose de nos jours la nécessité d'une sensibilisation de la société. Il s'agirait d'en faire une des dimensions constitutives de la conscience citoyenne, comme nous avons eu à le voir par exemple avec sa prise en ligne de compte dans les programmes scolaires d'éducation civique. B. Senouci nous propose dans son approche de faire justement le point quant à l'interaction réellement existante actuellement en Algérie entre ces deux dimensions constituées par la citoyenneté et la protection de l'environnement et ce en ciblant des segments de la société, tels :

- Les enseignants des trois cycles de l'éducation nationale en débattant à partir d'un guide d'entretien avec des locuteurs choisis parmi les 150 éducateurs qu'il a eu à côtoyer en leur organisant un stage de formation portant justement sur la question ;

- Le mouvement associatif à travers sa fréquentation d'un ensemble d'associations qui s'intéressent à l'environnement ;

- Les étudiants qui ont participé à une formation organisée à Oran toujours, dans le cadre de l'Université Populaire de la Citoyenneté (U.P.C) d'une part et deux associations d'étudiants se réclamant de la protection de la nature ;

- Des internautes par ailleurs qui ont eu à participer à un débat qu'il a lui-même piloté sur le net.

Les résultats forcément restreints auxquels il est parvenu indiquent que des segments de la société commencent à réaliser la dimension citoyenne de la valorisation de la préservation de l'environnement. Il constate cependant aussi, combien l'impact de l'éducation proprement dite dans ce domaine demeure encore faible, ce qui ne peut pas avoir d'effets sur la compréhension et l'expression de la citoyenneté.

Un troisième constat, last but not least, a trait aux différents discours sur la protection de l'environnement, surtout quand celle-ci est directement liée à la citoyenneté. Le discours dominant est celui qui renvoie le problème à des instances ou des groupes à géométrie variable qui sont accusés soit de polluer soit de ne pas nettoyer. Le second discours qui apparaît souvent dans le verbe mais qui est de manière permanente en filigrane fait référence au religieux. Le troisième et dernier discours, celui des tenants de la démocratie et de la promotion de la citoyenneté, semble devoir être cantonné à de grandes idées qui rendent les débats confortables et académiques. Le passage à une pratique triviale (comme la définition des espaces communs, les interventions didactiques auprès d'une population locale, etc.) semble être renvoyé aux calendes grecques. La pratique de la citoyenneté semble ici chercher encore sa voie pour investir le chantier environnement.

Dans le chapitre VIII (en français), les rapports de l'émigration à la citoyenneté ne sont pas en reste, et **Anissa Bouayed** à travers « les variables de citoyenneté en France » (Ch.VIII), choisit pour nous en parler, le pays étranger où la présence d'Algériens est sans doute la plus forte tout en remontant à plus d'un siècle, ceci sans oublier la domination coloniale plus ancienne encore et l'impact qu'elle a pu avoir sur notre propre rapport à la citoyenneté. Particulièrement intéressante est la rétrospective que nous offre l'auteure sur la trajectoire de ce concept, ses perceptions théoriques et ses mises en pratique dans le pays de 1789 et « des droits de l'homme », mais qui fût aussi important acteur de la phase de colonisation avec tous les présupposés qui vont avec. La présence des Algériens émigrés et binationaux, sans doute plus que celle des autres résidents issus du

défunt empire colonial, concourt à alimenter ce perpétuel débat français autour du statut de citoyenneté avec ses corollaires portant sur l'égalité et l'intégration, les banlieues et l'échec scolaire, l'Islam et la laïcité, l'immigration illégale ou choisie, et autres questions d'identité française et de sécurité. Les enjeux sur la mémoire coloniale de la France s'invitent d'ailleurs constamment au débat ainsi que ceux liés au statut des binationaux, parfois contesté même dans le pays d'origine.

Pendant, au-delà de l'instrumentalisation politique de la question de l'immigration par la droite et l'extrême droite notamment, surtout en temps de crise économique, il s'agira de ne pas perdre de vue qu'il existe une dynamique intellectuelle et sociale qui fait que l'idée de citoyenneté, « a sans cesse besoin d'être réanimée » et qu'elle constitue « une notion en construction dans une perpétuelle évolution ».

Troisième partie: Citoyenneté et pratiques électorales

Dans le chapitre IX (en arabe), des résultats partiels portant sur les élections locales de 2007 en Oranie et extraits d'une enquête nationale menée en partenariat par différentes institutions académiques (Baladiyate non encore publiée) nous sont présentés en langue arabe par **Hassan Remaoun, Mustapha Medjahdi, Fouad Nouar et Djilali El Mestari**. La partie de l'enquête qui retiendra notre attention s'est appuyée sur un certain nombre de données, et notamment sur des entretiens avec 36 élus d'APC âgés de 29 à 70 ans, répartis sur 9 communes relevant des wilayas d'Oran, Sidi Bel Abbes et Rélizane et proposés par 8 partis différents. Ces entretiens portaient sur des facteurs socio-démographiques politiques (adhésion au parti, candidature et classement dans la liste proposée, le déroulement des élections, la mission dans l'APC...), et bien sûr concernant les discours et représentations portant sur des sujets tels le code électoral, le programme qu'il défend, et sa relation au parti, et aux autres élus, la réalité locale...

La problématique qui ciblait les modalités et les enjeux des élections, s'est basée sur des hypothèses de départ qu'on pourra résumer comme suit :

- Les partis politiques généralement conçus comme des institutions de modernité, sont détournés de cette fin à l'échelle locale ou peuvent primer des comportements à la limite du clanique et du tribal ;
- Ceci transparaît notamment à travers les conflits qui peuvent miner les partis politiques, surtout en période électorale lorsqu'ils portent sur l'élaboration des listes de candidats et le classement qui les accompagne.
- Il y aurait, enfin, une intervention des entrepreneurs économiques locaux sur la façon dont sont désignés les candidats.

Si ces hypothèses s'avèrent pour l'essentiel confirmées après enquête, la recherche menée permet de déceler un véritable hiatus entre les positions défendues par les partis à l'échelle centrale sur les plans idéologique et politique, et leur traduction sur le terrain local où d'autres considérations semblent dominer. Il apparaît ainsi que de véritables entrepreneurs politiques négocient leur potentiel électoral avec des partis aux positions diamétralement opposées pour « se vendre » en fonction des emplacements proposés sur les listes, et non des lignes et programmes proposés.

Il ne semblerait pas que de pareilles pratiques soient absentes des élections législatives, même si d'autres enjeux seraient aussi à prendre en ligne de compte comme cela semble transparaître de celles du 10 mai 2012.

Dans le chapitre X (en arabe), **Fouad Nouar** nous propose de traiter la question de la citoyenneté à travers une enquête ciblant une entreprise industrielle métallurgique publique, de 190 employés, Tréfilor (Ex. ENTPL), domiciliée à Oran. Il a pu ainsi mener des entretiens non directifs avec 15 personnes (trois cadres, cinq agents de maîtrise et sept ouvriers), puis faire circuler un questionnaire (85 questions) à tout le personnel de l'entreprise.

Les résultats sont ici aussi assez révélateurs du rapport des ouvriers et employés à la citoyenneté. Nous apprenons ainsi que seulement 22% d'entre eux ont voté lors des élections locales de novembre 2007 et que les 2/3 de ces votants (22%) disent avoir déposé dans l'urne des bulletins blancs. Par ailleurs 1,8% seulement du total sont inscrits dans un parti politique, et que d'une manière

générale ils considèrent que les partis politiques et les élus ne s'intéressent pas à l'entreprise publique.

Les résultats des deux enquêtes menées au niveau de l'entreprise Tréfilor montrent que :

1- le personnel de l'entreprise publique Tréfilor ne représente pas une exception électorale par rapport à la commune d'Oran, ce qui veut dire qu'être intégré socialement à partir du « travail dans le cadre de la condition salariale de l'entreprise publique » n'influence pas les taux enregistrés de la participation électorale, de l'abstention et des bulletins nuls, et par conséquent n'implique pas une intégration à l'acte électoral comme acte citoyen.

2-si nous comparons entre les discours et les représentations « des élus » et des « employeurs de Tréfilor » nous constatons qu'il y a des similitudes au moins sur quatre aspects qui caractérisent actuellement les rapports à l'acte électoral.

- « l'acte électoral est devenu un rituel routinier » dont les acteurs « candidats/ élus », « électeurs » et « partis politiques » n'aspirent pas au changement des conditions de vie, soit au niveau local (commune) ou au niveau national (APN).

- Les élus des APC ou d'APN n'ont pas les capacités pour intervenir positivement sur le vécu quotidien, ce qui tend à diminuer les attentes des électeurs.

- L'arrivisme et la corruption sont deux facteurs qui structurent l'image négative de l'élu déclarée par les personnels de Tréfilor.

- La neutralité problématique de l'administration, le clientélisme politique et l'absence de crédibilité (candidats, partis politique) sont les facteurs qui favorisent l'abstention;

3-la situation de chômage (résultats des 13 entretiens à Ramka, Es Sénia, Oran), du travail précaire (résultats de l'enquête sur le devenir socioprofessionnel des ouvriers licenciés de Tréfilor) et du travail dans la condition salariale de l'entreprise publique ne peut pas être considérée comme structurante du rapport à l'acte électoral.

4- la citoyenneté réclamée dans le discours du personnel de Tréfilor est d'abord une citoyenneté sociale (droit au travail, au logement, à la protection sociale), tandis que la citoyenneté politique (participation électorale/candidature/liberté d'expression) ne figure

qu'en deuxième position, aucun rapport direct ne semblant les relier dans les représentations.

Quatrième partie: Citoyenneté et socialisation à travers la religion et l'école.

Dans le chapitre XI (en arabe), **Djilali el Mestari** nous propose une confrontation du discours sur la citoyenneté avec les prêches religieux, menés entre septembre 2008 et juillet 2009 dans huit mosquées de la ville d'Oran.

Il est évident que la citoyenneté ne se décline pas à travers les prêches religieux de la même manière que dans les travaux académiques ou la littérature politique, néanmoins ces prêches sont porteurs de contenus et de sujets qui s'inscrivent parfaitement dans les rapports sociaux et incitent à des pratiques et des positions en lien étroit avec la vie civique. La mosquée est une des institutions de socialisation relevant aujourd'hui en Algérie des « affaires d'Etat », et elle est officiellement chargée de diffuser une culture citoyenne et de tolérance. C'est pourquoi l'auteur s'intéresse à ce type de discours en se demandant en quoi il peut être porteur d'éléments qui concordent avec le discours sur la citoyenneté. En référence aux textes religieux, quels sens et quelles interprétations donnent les imams à la citoyenneté ?

Les prêches menés par des imams relevant du Ministère des Habous (affaires religieuses) interfèrent en effet largement selon la conjoncture avec l'actualité politique et les faits de société. C'est ainsi qu'il peut y être question de la commémoration de la Guerre de libération, des droits de l'homme ou du statut de la femme, d'un contexte électoral (comme lors de présidentielles d'avril 2009), ou de tout autre aspect d'ordre social, économique, juridique et, bien entendu, politique.

Il est intéressant de voir comment l'imam peut prendre la posture de représentant de l'Etat, ou chercher à s'en démarquer, légitimant ou délégitimant le politique, mais toujours en tentant de l'imprégner de religion, en islamisant chaque fois que possible ou nécessaire cette notion de citoyenneté, en même temps d'ailleurs que celle de nationalisme. Toutefois, il importe de signaler que cela n'est pas toujours une tâche facile et évidente. Ces acteurs, en essayant de

faire des rapprochements entre le discours religieux et la citoyenneté, produisent souvent des propos confus et des logiques incompréhensibles. Par ailleurs, l'auteur constate que, dans plusieurs mosquées enquêtées, les sujets en lien avec la question de la citoyenneté abordés par les Imams lors des prêches, sont fortement influencés par le discours idéologique officiel. Ils focalisent notamment sur le sens du devoir patriotique, la responsabilité du croyant vis-à-vis de la mémoire, et n'évoquent que rarement les sujets relatifs aux droits et aux libertés civiles.

En essayant de présenter le discours religieux comme un gisement inépuisable et capable de fournir des solutions aux problèmes de chaque époque, les imams s'efforcent de trouver dans le texte religieux des Sourâtes ou des Hadits qui laisseraient penser que la question de la citoyenneté est déjà traitée et résolue dans le texte religieux depuis plus de quatorze siècles. L'objectif ne consiste pas toujours à diffuser la culture citoyenne, mais de défendre la religion. Même avec ces difficultés objectives, l'auteur considère qu'il y-a du moins un effort visant la production d'un discours sur la citoyenneté à partir du texte religieux. Si on suppose que l'intérêt accordé par les imâms à la question de la citoyenneté constitue un changement, ce dernier n'influe pas sur la structure du discours religieux, mais est inhérent au statut professionnel du transmetteur du message, l'imam en l'occurrence. Ce changement de statut, stimule l'Idjtihad amenant à des lectures et des interprétations permettant de produire un discours qui réponde aux attentes des officiels.

Dans le chapitre XII (en français), **Hassan Remaoun** a enfin essayé de s'intéresser à la citoyenneté exprimée dans le système éducatif. Si l'éducation à la citoyenneté est marquée par la transdisciplinarité puisque présente de manière implicite ou explicite dans différentes matières d'enseignement, elle est plus prégnante dans certaines d'entre elles, notamment l'histoire déjà abordée par l'auteur dans différentes contributions, et bien entendu le cours d'éducation civique qui retiendra plus particulièrement l'attention pour cette recherche. Ont été ainsi analysés les contenus des neuf manuels algériens d'éducation civique en usage depuis 2003 dans le système scolaire (de la 1^{ère} année, primaire à la 9^{ème} année moyenne), ceci en faisant appel au comparatisme avec les manuels utilisés au

Maroc (durant les six années d'enseignement de la discipline) et en Tunisie (durant huit années)².

Cette lecture s'est faite à travers le décryptage de sept entrées pouvant aider à cerner de manière plus ou moins arbitraires la notion de citoyenneté :

- 1-Entrée par les représentations identitaires (individuelles et collectives) ;
- 2-Entrée par la vie collective, solidarité et valeurs sociales ;
- 3-Entrée par la perception de l'administration des services publics et de l'Etat ;
- 4-Entrée par la démocratie, le dialogue, la tolérance et la responsabilité ;
- 5-Entrée par les droits et obligations ;
- 6-Entrée par le patrimoine culturel, sciences, technologie et environnement ;
- 7-Entrée par les relations internationales, la paix et la sécurité dans le monde.

Il a été constaté que s'il existait beaucoup de similitude entre les trois pays abordés, il y a aussi des nuances parfois importantes, liées bien sûr au rapport au système politique, à l'usage qui peut être fait de la légitimation par le religieux et de quelque autres facteurs.

En Algérie les changements intervenus sur le plan politique après Octobre 1988 puis l'apparition du terrorisme ont certainement eu un impact, la question de la montée de l'islamisme se posant aussi pour les autres pays maghrébins.

Dans les trois pays maghrébins et notamment en Algérie depuis la fin de la décennie 1990, est apparue une tendance à la refonte des programmes enseignés avec la volonté affichée de valoriser la pensée critique et l'insertion dans le monde moderne. Il apparaît cependant que malgré quelques avancées dans ce domaine, la représentation de la citoyenneté transmise aux élèves, n'est pas sans ambiguïté.

² Il s'agit ici pour les trois pays de manuels qui ont été façonnées avant le « Printemps arabe » déclenché en Tunisie entre fin 2010 et début 2011.

Y aura-t-il du changement après la vague du « *Printemps arabe* » qui a secoué un certain nombre de pays de la région depuis notamment l'année 2011 ?

Eléments de conclusion

Ce travail encore une fois n'est pas exhaustif, et nous ne répondrons sans doute pas à toutes les questions que nous nous étions posées au début de cette recherche collective.

Il ne suffit pas par exemple de se limiter à l'investigation autour de quelques quotidiens, alors que la presse écrite constitue en Algérie un terrain très vaste, sans compter le poids des médias lourds et de l'impact des chaînes satellitaires et d'Internet. Il n'est pas possible non plus de se limiter au traitement de quelques partis politiques, ou pour ce qui est de l'école de n'aborder que les programmes et manuels scolaires. Les enquêtes que nous avons menées aussi auraient pu être plus diversifiées en usant encore mieux de l'arsenal méthodologique que nous avons eu à mobiliser, et des phénomènes comme l'urbanisation et la mondialisation, ou encore la violence sociale et le phénomène des émeutes auraient pu aussi retenir notre attention. Mais, il s'agirait là de projets et non d'axes de recherche, sinon de véritables programmes incluant chacun plusieurs projets. Ceci n'empêche pas entendu que certaines de ces questions puissent déjà être abordées par d'autres équipes de recherche, y compris au CRASC. Nous avons cependant tenté d'articuler des thématiques assez diversifiées autour de la problématique de la citoyenneté qui, dans notre société, constitue un phénomène en émergence, et nous ne sommes pas les seuls à connaître pareille situation d'où l'intérêt de la pluridisciplinarité et du comparatisme avec ce qui se fait ailleurs et ici même avec d'autres équipes. Nous pensons cependant avoir pu aboutir à quelques résultats qu'on pourra mieux déceler en lisant dans la suite de cette synthèse, les différentes contributions. Et ces résultats peuvent contribuer à éclairer au moins en partie, les questions que nous nous sommes posées au début de cette synthèse introductive. Elles nous aideront certainement à partir de réponses forcément provisoires, à en formuler d'autres. Quelles sont ces résultats brièvement exposés ici ?

- Dans notre société comme ailleurs où elle a vu le jour, la citoyenneté est une réalité liée au Monde moderne par la fiction du

contrat social théorisée par la philosophie politique à partir des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, et massivement revendiquée puis progressivement instituée en Occident notamment avec les Révolutions industrielle et démocratique des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. Elle demeure cependant une réalité en mouvement, constamment confrontée à des aspirations et exigences nouvelles. La sphère d'exercice des libertés individuelles et collectives ne cesse par exemple de s'élargir, alors que paradoxalement le contrôle des Etats non seulement sur la vie publique, mais aussi sur la vie privée se fait de plus en plus tatillon. Ceci peut se traduire ici et là par une certaine lassitude de la société, un « désenchantement démocratique » avec ce que cela suppose comme démobilisation sur le plan politique et désaffection vis-à-vis de l'acte électoral, et parfois tout simplement de ce qui relève du simple civisme.

Il est évident que le tout est rendu plus complexe lorsque la question sociale se pose avec force et que la « démocratie économique » se retrouve en décalage par rapport à la « démocratie politique », dans un monde où la perspective de justice sociale prônée par le socialisme n'arrive pas depuis les dernières décennies à s'ériger en perspective fiable face à l'hégémonie du capitalisme dans sa version néo-libérale. Un tel état de fait est plus criant encore dans l'ancien monde colonial, où la citoyenneté et la démocratie apparaissent comme une greffe qui a quelques difficultés à prendre dans des sociétés longtemps dominées et déstructurées, et qui se retrouvent aujourd'hui encore subissant les aléas d'une transition politique souvent mal maîtrisée, de la poussée démographique, de l'exode rural, de l'iniquité sociale et de la marginalisation du travail et de l'effort dans le processus d'accumulation et d'accès aux richesses sociales.

La question du rapport à la citoyenneté en Algérie doit sans doute être décryptée à la lumière de ce contexte d'ensemble, ce que les recherches menées ici laissent largement entrevoir. Ces recherches indiquent cependant aussi que les tendances fortes que nous décelons sont marquées par des aspects et mouvements contradictoires que nous schématiserons ainsi :

1. le Mouvement national puis la lutte de libération ont débouché sur la constitution de l'Etat national républicain, centralisateur et jacobin. Si ce dernier a pu cependant permettre aux Algériens

l'accession à une nationalité, cette dernière n'a pas été encore parachevée par l'accession à une citoyenneté pleine et entière ;

2. tirailés encore entre des velléités communautaires et des aspirations sociétales plus modernisantes, l'Etat comme la société elle-même d'ailleurs ont du mal encore à trancher entre une légitimité puisant dans la référence au religieux, et une autre s'inspirant plus des normes contractuelles et législatives inhérentes à tout ce qui peut caractériser l'ordre républicain et l'Etat de droit. Ceci est perceptible par exemple dans le discours dans les manuels d'éducation civique qui alterne entre référents religieux et affirmation de principes plus universels, ou encore dans les hésitations au sein de la société entre préférences du système démocratique et acceptation de l'application de la *Shariâa*, le statut de la femme et la question de l'égalité des droits demeurant par ailleurs, encore des enjeux de taille ;

3. la revendication d'équité sociale de lutte contre l'injustice, la corruption sociale et la *hogra*, la primauté souvent donnée au droit au travail et à la protection sociale, indiquent que la question sociale demeure fondamentale pour de larges composantes de la société algérienne. C'est ce qui expliquerait encore l'attachement empreint de « nostalgie » à la période où l'Algérie se réclamait du socialisme ;

4. la désaffection vis-à-vis des partis politiques, des syndicats et du mouvement associatif en général, indique une crise de perspectives historique au sein de la société, des plus jeunes notamment et d'absence de maturation dans la formation des élites. Lorsqu'elles existent, ces dernières ont encore des difficultés à forger des projets mobilisateurs articulant, à la fois, l'acquis de la nationalité et l'aspiration à la citoyenneté, la construction d'un projet de société basé sur l'équité, l'acquisition-reproduction du savoir et l'audace d'élaborer et proposer des perspectives de développement ;

5. la société algérienne qui a subi les effets du rapport patriarcal et du système autoritaire, ainsi que les affres du terrorisme et l'instrumentalisation religieuse du politique, n'a certainement pas tiré encore toutes les conséquences de son expérience passée, ce qui renvoie sans doute encore à un déficit maturation de ses élites souvent éclatées et à l'horizon trop marqué par les limites du local et de l'identitaire. Elle demeure cependant, depuis une vingtaine

d'années très attentive à l'évolution du monde qui nous entoure et beaucoup plus sensible que dans le passé à une expression des droits et obligations inhérents à l'exercice de la citoyenneté. Les mouvements qui la traversent (toujours la société) confirment en effet, l'existence de tendances contradictoires qui la travaillent dans ses profondeurs. L'écho reçu ici de ce que faute de mieux ou appelle le « *Printemps arabe* » ou encore les résultats des élections législatives du 10 mai 2012 le montre amplement. Cinquante ans après son accession à la souveraineté nationale, la société algérienne demeure confrontée encore à de grands défis et la façon d'y répondre contribuera à structurer son devenir. L'enjeu de la citoyenneté et la façon dont devra être mise en œuvre cette dernière seront de ce point de vue particulièrement déterminants.

Hassan REMAOUN